



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CABINET DE GESTION DE PATRIMOINE « PÔLE HANDICAP » FÊTE SES 10 ANS

Faire appel à un expert en gestion de patrimoine est une bonne façon d'accéder à un conseil haut de gamme et personnalisé sur sa situation patrimoniale. Toutefois, ce service n'est pas toujours adapté aux personnes sous un régime de protection et aux victimes d'accidents ayant perçues une indemnisation.

C'est pour démocratiser l'accès à la gestion de fortune que Morgan Lifante a créé **le cabinet Pôle Handicap**, spécialisé dans la gestion du patrimoine des personnes en situation de handicap. Le cabinet, qui s'apprête à fêter ses 10 ans, a fait bien du chemin depuis sa création, développant son activité sur tout le territoire français.



UNE GESTION DE PATRIMOINE DÉDIÉE AUX PERSONNES VULNÉRABLES ET AUX VICTIMES D'ACCIDENT

Pôle Handicap est un cabinet de gestion de patrimoine spécialisé dans la gestion du patrimoine de personnes sous mesure de protection, victimes d'accidents et/ou en situation de handicap. 100% des clients du Pôle Handicap sont dans ces situations.

Il accompagne les particuliers, familles et associations dans la sélection de solutions patrimoniales dédiées, en prenant en compte l'ensemble des facteurs entourant la situation de handicap : aspects sociaux, fiscaux et successoraux. Un haut niveau d'expertise qui fait la différence par rapport à d'autres professionnels généralistes.



PÔLE HANDICAP

GESTION DE PATRIMOINE
TUTELLE & HANDICAP



UNE MISSION : DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA GESTION DE PATRIMOINE

Pour rendre la gestion de patrimoine accessible au plus grand nombre, le cabinet a pris des engagements forts : Une remise gracieuse des honoraires de conseils et 0% de droit d'entrée ou frais sur versement sur les solutions de placements pour toutes leur clientèle et quel que soit le montant.

En outre, il offre l'accès à des formations à tous les professionnels ayant un lien avec les personnes en situation de handicap : associations tutélaires, mandataires judiciaires privés ou avocats spécialisés dans le dommage corporel.



FOCUS SUR LES PRESTATIONS DE PÔLE HANDICAP

- **Mesure de protection.** Pôle Handicap accompagne les personnes sous un régime de protection, en leur proposant, ainsi qu'à leur représentant, un audit patrimonial, des propositions de placements, une assistance juridique, la rédaction de requêtes,
- **Victimes d'accident.** Le cabinet aide les victimes d'accident qui ont perçu ou vont percevoir une indemnisation en réparation de leur préjudice, acquise en contrepartie d'une situation de handicap, ce capital doit faire l'objet d'une attention toute particulière, ce dernier devant permettre de subvenir aux besoins de toute une vie.
- **Assurance vie.** Pôle Handicap aide ses clients à choisir un contrat d'assurance vie qui leur correspond, et les accompagne sur toutes les questions liées à ce placement : aides sociales, succession, épargne, déclaration, épargne handicap, et gestion.
- **Les solutions immobilières.** Le cabinet conseille ses clients sur les solutions immobilières les plus adaptées à leurs contraintes et à leurs intérêts, dont l'investissement en Société Civile Immobilière (SCI), l'acquisition en nue-propriété, la sélection de Sociétés Civiles de Placement dans l'Immobilier (SCPI) adaptées etc.

LES FORCES DE PÔLE HANDICAP

- **Expertise.** L'équipe du cabinet est composée de professionnels du patrimoine issus du milieu notarial, juridique et financier, qui plus est, experts des régimes de protection et du handicap.
- **Confiance.** Le cabinet n'est rattaché à aucune compagnie, et choisit ses fournisseurs librement. Cette impartialité lui permet d'agir dans l'intérêt de ses clients, et de sélectionner pour eux les solutions les plus adaptées, parmi l'ensemble des offres disponibles sur le marché.
- **Disponibilité.** Pôle Handicap s'adapte aux contraintes de ses clients, et les rencontre à leur convenance en visio ou en physique et ce, partout en France.
- **Réactivité.** Les clients et professionnels peuvent contacter le cabinet par téléphone, mail ou visio et obtenir des réponses claires sous des délais très courts.



À PROPOS DE MORGAN LIFANTE, FONDATEUR DE PÔLE HANDICAP

Le cabinet Pôle Handicap a été fondé par **Morgan Lifante**. Gestionnaire de patrimoine, il est détenteur de deux masters en droit (secteur financier et ingénierie du patrimoine) à l'Université Capitole 1 de Toulouse.

Lui-même en situation de handicap et engagé dans le monde associatif, Morgan a pu constater que la gestion de patrimoine classique n'était absolument pas adaptée aux personnes vulnérables ainsi qu'aux victimes d'accidents. C'est à partir de ce constat qu'il a créé Pôle Handicap en 2012.



POUR EN SAVOIR PLUS


<http://pole-handicap-patrimoine.com/>

<https://fr.linkedin.com/in/morgan-lifante-4b115b16> Infos clients

CONTACT PRESSE

 Morgan Lifante

contact@pole-handicap-patrimoine.com

 05 61 13 31 31 - 06 34 47 47 75